

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 26/06/2018

Les Conservatoires d'espaces naturels et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : un partenariat de 5 ans au service de la biodiversité et des acteurs locaux

Jeudi 14 juin 2018, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ont signé une convention-cadre pour 5 ans à l'occasion des Assises Nationales de la Biodiversité à Valenciennes.

Les Conservatoires d'espaces naturels et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) disposent d'une double expertise des phénomènes écologiques. Ils sont également en capacité de dialoguer avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés (y compris le monde de la chasse). Ils contribuent sur la plupart des sites à fort enjeu biodiversité qu'ils gèrent ou accompagnent, à mettre en place de bonnes pratiques de gestion de la nature et des activités humaines compatibles avec ces problématiques.

Profitant de la dynamique des Assises nationales de la biodiversité qui se sont tenues à Valenciennes du 13 au 14 juin, la convention signée le 14 juin entre l'ONCFS et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels vient renforcer la collaboration qui existait déjà entre les Conservatoires et l'ONCFS dans les territoires. Elle porte l'ambition que ces échanges se déploient encore davantage selon les principaux axes suivants :

1. Suivi et connaissance du patrimoine naturel
2. Gestion des sites et des espèces,
3. Intégration optimale des activités cynégétiques
4. Collaborations croisées avec le monde agricole et forestier
5. Surveillance de territoires
6. Formation et échanges professionnels

Ce partenariat dynamique s'appuie déjà sur de nombreuses initiatives locales :

- En faveur de la conservation d'espèces emblématiques comme la vipère d'Orsini, le goéland d'Audoin ou le mouflon de Corse
- pour la gestion conjointe d'espaces naturels protégés, comme la RNCFS du lac de Madine (54) ou la RNN de l'Estagnol (34)
- pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, qu'il s'agisse d'animer les acteurs du plan Loire ou de tester des mesures de restauration des milieux comme en région Centre-Val de Loire
- en faveur de la connaissance des espèces et des milieux, avec des initiatives aussi diverses que le suivi des mares en Normandie, les inventaires dans les camps militaires ou le monitoring du site Natura 2000 de la Moyenne vallée de l'Oise



© Yohann Bera / ONCFS

**Témoignage, Olivier Thibault,
 Directeur général de l'Office national
 de la chasse et de la faune sauvage**

« L'ONCFS s'appuie sur tous les acteurs des territoires pour mener à bien les missions confiées par l'Etat. Les Conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires évidents pour l'établissement et constituent de précieux relais pour favoriser la conciliation entre activités humaines et conservation de la biodiversité. Nous partageons la même approche de preuve par l'exemple, au plus près des territoires. Les actions déjà portées conjointement sur le terrain constituent une base solide pour renforcer cette collaboration fructueuse. »

**Témoignage,
 Christophe Lépine,
 Président de la Fédération
 des Conservatoires d'espaces naturels**

« Les Conservatoires d'espaces naturels, comme l'ONCFS, participent à l'animation des territoires en portant des projets, conciliant une activité naturaliste, économique, agricole ou touristique. Nous contribuons au lien social entre les habitants, les usagers et les amateurs de sites naturels. Nos approches et nos connaissances sont aussi très complémentaires et mises ensemble ne peuvent qu'améliorer encore nos actions sur le terrain. »

Contacts presse

Conservatoires d'espaces naturels : Sandrine Poirier - 02 38 24 20 92 – sandrine.poirier@reseau-cen.org

ONCFS : David Gaillardon – 01 44 15 10 44 - david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

Chiffres clés

- Les 29 Conservatoires d'espaces naturels gèrent un réseau de 3 108 sites. 960 salariés interviennent sur 160 455 hectares d'espaces naturels avec l'appui de 7 300 adhérents et 3 200 bénévoles.

- L'ONCFS compte 1640 agents présents sur tous les départements de métropole et d'Outre-mer, qui réalisent 10 500 procédures de police de l'environnement, suivent 132 espèces au travers de 16 réseaux partenariaux et gèrent 28 espaces protégés